

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 20 décembre 2021 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

4.1 ouverture de soumissions - Fourniture de matériel, main-d'oeuvre et outillage nécessaires pour la construction clé en main d'un hangar d'aviation à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 modification de la résolution 21-12-009 - Comité de suivi pour la politique municipale des familles et des personnes âgées 2021-2026

5.4 Travaux publics

5.4.1 paiement de facture - Gaspésie pièces d'auto 2016 Inc. (CARQUEST Gaspé)

5.4.2 permis d'intervention - Permission du ministère des Transports

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 budget révisé 2021 - Office municipal d'habitation de Gaspé

5.5.2 adoption des états financiers de l'office municipal d'habitation de Gaspé au 31

décembre 2020

- 5.5.3 programme de subvention au transport adapté - Demande d'aide financière 2021
- 5.5.4 dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2022 de la régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la gaspésie
- 5.5.5 affectation des surplus des exercices antérieurs aux revenus 2021
- 5.5.6 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1454-21 décrétant une dépense d'une somme de 909 100 \$ et un emprunt d'une somme de 909 100 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue des Pommiers
- 5.6.2 offre de disposition d'un immeuble excédentaire – lot 2 734 173 cadastre du Québec – Rivière-au-Renard
- 5.6.3 paiement assurances BFL Canada Risques et Assurances Inc. - Assurances risques environnementaux - 2021-2022
- 5.6.4 dépôt des intérêts pécuniaires
- 5.6.5 dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
- 5.6.6 contrat avec Radio-Gaspésie - 2022-2023

5.7 Direction générale

- 5.7.1 modification de la limite de vitesse sur la montée de Wakeham - Demande au ministère des Transports du Québec
- 5.7.2 appui au projet d'agrandissement de la Résidence du Phare de Cap-des-Rosiers
- 5.7.3 travaux complémentaires pour mener à bien l'étude géotechnique nécessaire à la conception d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach
- 5.7.4 déclaration de compétence de la MRC en matière de prévention incendie
- 5.7.5 déclaration de compétence de la MRC en matière de formation des pompiers

- 5.7.6 approbation du règlement d'emprunt numéro RITMRG-1-2021 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
- 5.7.7 confirmation de la désignation de l'organisme mandataire qui accepte d'être la porte-parole de toutes les municipalités participantes au service de transport adapté
- 5.7.8 adoption du plan de transport du TAC de la Côte-de-Gaspé

5.8 Ressources humaines

- 5.8.1 embauche d'une personne salariée au poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier de jour l'été et de nuit l'hiver
- 5.8.2 attribution à l'interne du poste annuel d'opérateur
- 5.8.3 embauche temporaire d'électriciens à temps partiel
- 5.8.4 politique de la Ville de Gaspé en matière de santé et sécurité au travail

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 6.1 décrétant l'imposition des taxes foncières générales, de répartition générale et de répartition locale, pour l'année 2022
- 6.2 remplaçant le règlement 1404-19 et créant un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout et pour l'assainissement des eaux
- 6.3 remplaçant le règlement 1432-20 et créant un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour la collecte des déchets, l'entretien du lieu d'enfouissement technique, la gestion intégrée des déchets, la collecte des matières recyclables, le transport de ces matières et leur traitement au centre de tri de Grande-Rivière, la collecte des matières organiques, le transport de ces matières et leur traitement au site de compostage de Chandler
- 6.4 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité pour une somme de 90 000 \$ en 2022
- 6.5 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 1 pour une somme de 5 000 \$ en 2022
- 6.6 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 2 pour une somme de 13 000 \$ en 2022

- 6.7 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 3 pour une somme de 15 000 \$ en 2022
- 6.8 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 4 pour une somme de 8 000 \$ en 2022
- 6.9 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 5 pour une somme de 20 000 \$ en 2022
- 6.10 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 6 pour une somme de 8 000 \$ en 2022
- 6.11 amendant le règlement de lotissement 1157-11 en remplaçant l'article 2.10 OPÉRATION CADASTRALE* PROHIBÉE
- 6.12 règlement décrétant une dépense d'une somme de 748 700 \$ et un emprunt d'une somme de 748 700 \$ pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau
- 6.13 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1415-20.
- 6.14 créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec de la Société d'habitation du Québec relativement au projet de construction de 12 unités de logements à Petit-Cap
- 6.15 décrétant l'ouverture de la rue Nellis (portion comprise entre le boulevard de Douglas et l'Avenue Kennedy) et constituée des lots 4 714 004 et 4 714 027, cadastre du Québec

7. AVIS DE MOTION

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**